



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Alanna Palmer **Défis et réalisations**

Notre plus grand défi était de faire avancer la question du mariage entre conjoints de même sexe. Ce n'est pas un enjeu que j'ai choisi en particulier, mais reconnaissons que nous avons un retard à rattraper concernant l'approbation du mariage entre conjoints de même sexe au Nouveau-Brunswick. C'était donc le plus grand défi. Le dossier de l'équité salariale étant également préoccupant, la Commission a donné une présentation à ce sujet à l'Assemblée législative. De plus, une décision a été prise sur l'adoption de l'enfant biologique d'un partenaire du même sexe. Une victoire pour la Commission et les parents, et pour les enfants surtout, parce que pour ces derniers, on n'a jamais trop de membres de la famille. Mais, il a encore fallu trois ou quatre ans avant que la loi soit modifiée. Nous avons également réussi à faire approuver deux nouveaux motifs de distinction illicite : la condition sociale et les convictions ou activités politiques. Bien entendu, le travail pour faire approuver ces motifs avait été entamé bien avant que la décision soit prise, mais j'étais présidente quand l'annonce a été faite.